

INTERVENTION DE M. CAHEN, REPRESENTANT DE LA DIRECTION DE LA PREVENTION DES POLLUTIONS ET DES RISQUES, MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Tout d'abord, Monsieur Trouvé, Directeur de la prévention des pollutions et des risques me charge de vous présenter ses regrets de ne pouvoir assister à cette assemblée pour cause de concordance de dates avec le Conseil d'Administration de l'AFSSE.

De ce que j'ai pu entendre ce matin, je vous avouerais que j'en tire à la fois une source de satisfaction en particulier dans le domaine de la formation et de la concertation, sans étonnement particulier, et une interrogation sur l'absence d'ouverture internationale. Les débats, les pistes de travail que vous évoquez, les travaux déjà nombreux sur lesquels vous vous êtes engagés, et à relativement long terme puisque vous planifiez vos actions à quatre ans, sont tout à fait dans la lignée des chantiers ouverts par l'administration au plan européen et au plan français : en associant les experts, les exploitant industriels et la société civile. Les évolutions réglementaires et législatives récentes forment un premier résultat, mais aussi et surtout, les lois et règlements ne font pas tout, comme cela a déjà été dit à plusieurs reprises. Une des questions récurrentes reste l'expertise et la concertation dans la gestion des risques : comment développer des référentiels communs, du vocabulaire commun tant pour développer la concertation mais aussi sur le plan technique et organisationnel pour concrétiser ou donner de la matière à ce que nous qualifions les uns les autres comme la nécessité du progrès continu en matière de sécurité industrielle. Tout ceci bien entendu devant concourir à maintenir et même développer une activité industrielle, en particulier chimie et pétrochimie acceptée dans un environnement parfois sensible. Ces sujets ont été au cœur du débat, et mériteraient des échanges avec d'autres secteurs. Au moins deux sont représentés aujourd'hui : l'aéronautique et le nucléaire. Et à ce titre je voudrais citer juste comme exemple, un travail similaire en cours, la démarche pluridisciplinaire de ce type engagée par le MEDD à travers ce groupe permanent d'experts créé auprès du conseil supérieur des installations classées à la fin de l'année 2002 et qui vise à recouper l'analyse de différents milieux dont le nucléaire, l'aéronautique, le ferroviaire par exemple, pour émettre des avis et pour faire progresser la sécurité des installations classées industrielles. Au niveau européen et français encore une fois, nous manquons d'expertise, de formation et de pluridisciplinarité. Ceci à tous niveaux, que ce soit dans les entreprises, chez les juristes, chez les élus, dans l'administration. Ce constat est partagé par beaucoup de nos partenaires européens. Je ne vais pas les énumérer ici, ce serait fastidieux, les travaux en cours dans ce domaine¹. Mais il est évident que le développement de l'expertise internationale est nécessaire. On ne pourra faire d'expertise franco-française, on ne pourra pas faire de retour d'expérience franco-française dans ces domaines. Du moins on se heurtera très vite aux limites de cet exercice. Dans le programme ambitieux que vous avez l'intention de développer, il me semble là aussi que vos partenaires sont déjà nombreux mais que ce cercle peut être élargi. Je pense en particulier à des écoles, à des organismes d'expertise, à l'étranger ou en France, qui peuvent vous apporter d'autres points de vue, complémentaires à ce dont vous disposez.

¹ ndlr : Pour mémoire on pourra noter en particulier: le groupe de travail sur la maîtrise de l'urbanisation, les projets européens visant à développer une méthodologie commune (ACUTEX : toxicité aigue ; ARAMIS : analyse de risque et étude de danger SEVESO, SHAPE-Risk : réseau européen d'experts en risques industriels)